



Assemblée générale Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2012
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Conseil des droits de l'homme
Vingt-troisième session
Mai-juin 2013
Point 2 de l'ordre du jour
**Rapport annuel du Haut-Commissaire
des Nations Unies aux droits de l'homme
et rapports du Haut-Commissariat
et du Secrétaire général**

Conseil économique et social
Commission de la condition de la femme
Cinquante-septième session
4-15 mars 2013
Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*
**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la session extraordinaire
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement
et paix pour le XXI^e siècle » : transversalisation
de la problématique hommes-femmes, situations
et questions de programme**

Rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes

Note du Secrétaire général

Résumé

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de la condition de la femme et au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes portant sur les activités du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en application de la résolution 50/166 de l'Assemblée générale.

* E/CN.6/2013/1.



I. Introduction

1. La création du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, établi en 1996 par la résolution 50/166 de l'Assemblée générale, a marqué un tournant important dans les efforts déployés par les États Membres pour remplir les engagements, notamment juridiques, pris pour combattre la violence à l'égard des femmes. Administré par ONU-Femmes pour le compte des Nations Unies, le Fonds permet d'assurer la coordination et la cohérence des activités menées par le système dans ce domaine fondamental et donne une assise à la mise en œuvre de l'initiative Unis dans l'action. Il est le seul mécanisme mondial multilatéral d'octroi de subventions expressément consacrées à la lutte contre les violations graves des droits de l'homme que constituent les actes de violence à l'égard des femmes sous toutes leurs formes et quelles que soient les conditions dans lesquelles ils ont été commis. Conformément à son document de stratégie pour 2010-2015, « Vision 2015 », le Fonds aide les gouvernements nationaux et locaux, les organisations non gouvernementales et les équipes de pays des Nations Unies à exécuter leurs programmes de prévention de la violence, à élargir les services fournis aux victimes et à renforcer les mesures prises au niveau institutionnel pour s'attaquer aux causes et aux conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles.

2. À la fin de 2012, le portefeuille de subventions du Fonds, dont le montant s'élevait à 63,5 millions de dollars, servait à financer 95 programmes menés dans 85 pays et territoires, touchant plus de 24 millions de femmes et de filles et influençant les travaux de plus de 5 000 institutions officielles et officieuses. Le présent rapport, établi pour la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et la vingt-troisième session du Conseil des droits de l'homme, rend compte des réalisations et des progrès accomplis par le Fonds en 2012.

II. Contexte

3. La violence à l'égard des femmes et des filles est l'une des violations des droits de l'homme les plus généralisées. Dans certains pays, 7 femmes sur 10 sont victimes de violences physiques ou sexuelles au moins une fois dans leur vie¹. À travers le monde, des femmes et des filles continuent de vivre dans un climat d'insécurité constante, et ce, indépendamment de tout facteur géographique, ethnique, culturel, socioéconomique ou religieux. Cette violence et l'insécurité qui y est associée sont exacerbées par la discrimination et l'exclusion indissociablement liées dont sont victimes différents groupes de femmes et de filles. Aujourd'hui, la violence à l'égard des femmes est de plus en plus souvent reconnue comme une

¹ Voir Organisation mondiale de la Santé, *Étude multipays sur la santé des femmes et la violence domestique à l'égard des femmes*, Genève (2005). Les auteurs de l'étude ont constaté que la proportion de femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles infligées par un partenaire allait de 15 % dans les régions rurales du Japon à 71 % dans celles de l'Éthiopie, la plupart des régions entrant dans la fourchette 30 % à 60 %. Voir aussi le document intitulé « Violence against women prevalence data: surveys by country », établi par ONU-Femmes en 2011.

menace à la démocratie, un obstacle à la paix durable, un fardeau pour les économies nationales et une affligeante violation des droits de l'homme².

4. Le fait qu'un nombre sans précédent de pays se dotent de lois, politiques et plans d'action visant à lutter contre la violence à l'égard des femmes ou renforcent les mécanismes pertinents déjà mis en place montre clairement que la violence sexiste est considérée comme un énorme problème social et politique³. Le renforcement des lois destinées à combattre ce fléau au niveau international grâce à l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de résolutions successives⁴ appelant au renforcement de l'action menée en la matière atteste également des progrès réalisés jusqu'à présent dans l'élaboration d'un dispositif mondial de lutte contre les violences faites aux femmes.

5. Dans le cadre du mandat que l'Assemblée générale lui a confié, le Fonds investit dans des programmes novateurs, conjoints et coordonnés qui visent à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et à permettre aux femmes et aux filles de vivre en toute sécurité, dans la dignité et à l'abri de la peur, dans des conditions dans lesquelles l'accès à la justice est la norme et non l'exception.

6. Conformément à son mandat, le Fonds s'efforce en priorité de concrétiser l'engagement mondial de mettre fin à la violence à l'égard des femmes en appuyant des programmes de lutte contre les facteurs propices que sont la discrimination et l'exclusion fondées sur le sexe. Ces programmes permettent de mettre en œuvre des stratégies visant à modifier les lois injustes, les normes sociales inéquitable et les pratiques nuisibles, à fournir des services de haute qualité et un accès à la justice aux victimes de violences, à garantir la sécurité des femmes et des filles en situation de conflit, d'après conflit et de transition et à rompre le lien qui existe entre la violence et le VIH/sida.

7. Les connaissances, les enseignements tirés de l'expérience et les bonnes pratiques que les programmes financés ont permis de dégager sont en passe de devenir des moteurs d'évolution des politiques de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Les éléments d'information recueillis grâce aux études, évaluations et recherches menées par les bénéficiaires servent à mettre en place des instruments visant à informer le public, à sensibiliser les institutions et à exécuter des programmes. Les projets financés contribuent grandement à renforcer les connaissances, à transformer les comportements et à modifier les pratiques fondées sur des préjugés. Le Fonds considère ces initiatives importantes comme des éléments indispensables de la prévention de la violence et du renforcement du pouvoir d'action des femmes.

² Voir ONU-Femmes, « United Nations Trust Fund to End Violence Against Women, Annual Report 2011 ».

³ Au total, 139 pays ont fait figurer dans leur constitution des dispositions garantissant l'égalité des sexes et 125 ont adopté des lois qui incriminent expressément la violence conjugale. Voir ONU-Femmes, « Progress of the World's Women: In Pursuit of Justice » (2011-2012), p. 24.

⁴ Résolutions 61/143, 62/133, 63/155, 64/137, 65/187 et 66/144 de l'Assemblée générale et 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de sécurité.

III. Concrétisation des engagements pris

8. Axés sur plusieurs domaines d'intervention, les programmes financés par le Fonds visent à défendre les droits interdépendants des femmes et à en garantir l'exercice par les intéressées. Des initiatives de prévention de la violence sont mises en œuvre concurremment avec des programmes de prestation de services, des réformes juridiques et judiciaires et des mesures de renforcement des institutions afin de combattre la violence à l'égard des femmes et des filles de manière cohérente et intégrée et de s'attaquer aux nombreuses causes et aux conséquences complexes de ce fléau à différents niveaux. Ces initiatives contribuent à l'établissement d'un modèle de prévention, d'intervention et de répression en matière de violence et à la définition à titre prioritaire de bonnes pratiques pouvant être mises en œuvre de manière systématique et durable. Au fil de leurs travaux, le Fonds et ses partenaires ont constaté que l'élimination de la violence à l'égard des femmes passait par une coopération continue avec les populations locales, que l'organisation de campagnes de sensibilisation multimédia permettait de faire mieux connaître le problème et de le mettre davantage en évidence et que la recherche basée sur des éléments d'information fiables pouvait améliorer la communication, la définition de politiques et l'exécution des programmes.

9. Les succès obtenus en 2012 par les bénéficiaires du Fonds montrent l'étendue de ce qu'il est possible d'accomplir grâce à l'octroi de subventions directes et stratégiques pour des programmes de haute qualité dirigés par des institutions efficaces. Les programmes financés par le Fonds permettent à leurs bénéficiaires de jeter les bases d'un modèle complet de lutte contre la violence à l'égard des femmes basé sur des données factuelles, pouvant être mis en œuvre à plus grande échelle et susceptible d'être reproduit aux niveaux régional, national et mondial. Le Fonds contribue à combler un manque critique de ressources et à accroître le nombre d'initiatives efficaces dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

Prévention de la violence

10. Investir dans la prévention primaire à l'échelle individuelle, au niveau local et auprès de la société dans son ensemble afin d'empêcher la violence reste un objectif prioritaire du Fonds. Pour ce faire, il s'agit non seulement de s'attaquer aux conséquences du problème, mais aussi de cerner et combattre ses causes sous-jacentes. Il faut en outre instaurer l'égalité dans les rapports de force entre hommes et femmes, éliminer les normes sociales discriminatoires et lutter contre les attitudes et comportements qui légitiment et normalisent la violence, en public comme en privé. La prévention primaire tend avant tout à rompre le cercle vicieux d'inégalité, d'exclusion et de marginalisation qui alimente le problème en changeant les mentalités et les stéréotypes qui en sont à l'origine. C'est un élément fondamental de toute stratégie à long terme visant à éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles.

11. Le Fonds a investi quelque 16 millions de dollars dans des initiatives de mobilisation des populations locales visant à rapprocher les activités de prévention de la violence des femmes et des filles auxquelles elles s'adressent. En mobilisant l'appui de ces populations en faveur de la lutte contre la violence sexiste et en promouvant la tolérance zéro, ces programmes favorisent le changement au niveau individuel et permettent de mieux protéger les femmes à l'échelle locale.

12. Le Fonds a par ailleurs investi environ 6 millions de dollars dans des programmes de prévention menés dans des écoles dans le but de permettre aux filles de poursuivre leur éducation dans un environnement sûr. En s'attaquant aux normes qui légitiment la violence au sein de la société et de la famille, ces programmes, auxquels participent les directeurs des écoles, les élèves filles et garçons, les parents et les populations locales, sont incontestablement un élément essentiel de toute stratégie globale visant à faire cesser la transmission de la violence d'une génération à l'autre.

13. Les programmes de prévention dans les écoles financés par le Fonds fournissent aux filles, et à leurs réseaux d'appui, les outils dont elles ont besoin pour exercer leurs droits humains et éviter toute situation dans laquelle elles pourraient être victimes de violences. En mobilisant les élèves filles et garçons, les parents, les directeurs des écoles et les populations locales, ces programmes s'attaquent à la discrimination systématique à l'égard des femmes et aux normes sociales qui dévalorisent les filles, dans le but de faire changer les comportements ainsi que les règles locales et institutionnelles qui rendent la violence possible. Les bénéficiaires du Fonds renforcent ainsi le rôle joué par les filles et les garçons en tant qu'agents et éléments du changement en faveur de l'égalité des sexes et de l'élimination de la violence envers les femmes et les filles.

14. Pour répondre au problème créé par l'exode rural, le Centre de développement culturel de Beijing destiné aux femmes rurales met œuvre un programme de prévention de la violence à l'égard des filles qui sont élevées par des proches en l'absence de parents partis chercher du travail dans les villes et qui sont donc particulièrement vulnérables aux violences physiques, notamment sexuelles. Le centre tisse un réseau de sécurité infantile au niveau local en apprenant aux tuteurs, aux enseignants, aux policiers et aux professionnels de la santé à mieux protéger les enfants et à repérer les traumatismes physiques et mentaux subis par ceux qui vivent sans leurs parents et ont été maltraités. Le programme a permis aux administrations publiques qui y participent dans les régions pilotes de prendre davantage conscience de l'importance qu'il y avait à protéger les enfants concernés et les a convaincus d'intégrer certaines de ses composantes dans leur travaux. Ainsi, jusqu'en 2012, la politique éducative de la ville de Suizhou ne prévoyait pas de cours sur les moyens de se protéger des violences physiques, notamment sexuelles, dans la formation des enseignants et le programme d'études des élèves. Les efforts du centre ont permis à 1 675 élèves du primaire et du secondaire de recevoir ce type de cours et le conseil municipal de l'éducation a pour la première fois fait figurer la matière au programme annuel de formation des enseignants. En outre, trois centres de ressources ont été créés en 2012 dans le but d'offrir aux enfants dont les parents sont partis et à leurs tuteurs un espace sûr dans le cadre duquel partager des informations et des données, s'informer et s'entraider. Le centre et ses partenaires ont commencé à prendre les mesures nécessaires à l'adoption de dispositions visant à prévenir la violence à l'égard des filles au sein des populations touchées par les migrations. Ce faisant, le centre a apporté la preuve qu'un investissement stratégique à petite échelle pouvait avoir un effet multiplicateur.

15. En Zambie, Égalité Maintenant donne aux adolescentes les moyens de prévenir, reconnaître et dénoncer la violence sexuelle en mettant à leur disposition des espaces sûrs où elles peuvent renforcer leurs capacités d'autoprotection. Ce programme a touché plus de 1 800 filles dans quatre écoles. Sachant que la participation des garçons est indispensable à tout effort de prévention, les

organisateur se sont aussi adressés à 1 500 garçons d'âge scolaire en faisant passer des messages visant à combattre les stéréotypes qui encouragent la violence sexuelle à l'égard des filles et ainsi à modifier les attitudes et comportements discriminatoires qui ont empêché les garçons de se faire les défenseurs des droits des filles. Le programme a manifestement porté ses fruits puisque 600 garçons dans quatre écoles se sont engagés à devenir des agents du changement et à s'attaquer à la violence sexuelle à l'égard des filles, le but premier de l'opération étant de faire d'eux la prochaine génération de partenaires dans la lutte contre la violence.

16. Conscient de l'importance du rôle que les hommes et les garçons peuvent jouer dans la promotion de la tolérance zéro à l'égard de la violence, le Fonds a investi quelque 6,3 millions de dollars dans des programmes qui en font expressément des agents du changement.

17. Autre bénéficiaire du Fonds, l'organisation brésilienne Instituto Promundo œuvre elle aussi à mobiliser les hommes et les garçons en faveur de la prévention de la violence à l'égard des femmes et de la promotion de l'égalité des sexes. Avec l'appui du Fonds, elle a mis en œuvre, au Brésil, au Chili, en Inde et au Rwanda, un programme qui s'est terminé en 2012 et visait à mettre à l'essai et à évaluer un ensemble de projets faisant participer des hommes adultes, y compris des jeunes, à des activités de prévention de la violence sexiste, notamment dans les domaines du sport, de l'enseignement, de la santé et du travail. En 2012, le programme a fait l'objet d'une étude d'impact qui a montré que des changements statistiquement importants s'étaient produits, tant dans les attitudes à l'égard de la violence envers les femmes que dans le nombre de cas de violence conjugale signalés par celles-ci, lequel a considérablement diminué. Il est également ressorti de l'étude que les attitudes pouvant inciter à la violence entre partenaires intimes étaient moins cautionnées. En Inde, le programme a fait baisser le nombre de cas de violence entre partenaires intimes signalés parmi les participants. À Jaunpur, par exemple, le nombre de cas de violence physique signalés par des femmes sur une période de trois mois a chuté, passant de 19 % à 9 %. L'étude a en outre révélé une meilleure connaissance des lois relatives à la violence à l'égard des femmes. Au Brésil, suite à la mise en œuvre d'un projet axé sur le sport dans le cadre duquel ont été organisés des ateliers, des campagnes et des tournois, le pourcentage d'hommes qui pensent que la violence entre partenaires intimes est acceptable a sensiblement diminué. Sur l'ensemble des participants au tournoi de football, la moitié a indiqué avoir appris à interagir différemment avec les femmes et plus de 20 % ont dit savoir mieux se contrôler lorsqu'ils étaient tentés de recourir à la violence. Au Chili, le projet entrepris dans le secteur de la santé a abouti d'après les participants à une amélioration considérable de leur comportement, et notamment à l'utilisation accrue de préservatifs. L'étude a par ailleurs montré une augmentation marquée du nombre de participants respectant concrètement le principe de l'égalité des sexes, et plus de 80 % des jeunes ont indiqué que le programme leur avait donné les moyens de résoudre leurs problèmes sans recourir à la violence.

18. Au Cambodge, l'organisation bénéficiaire du Fonds CARE et son partenaire d'exécution local, People Health Development Association, ont réussi à faire participer un grand nombre de jeunes hommes au débat sur la santé sexuelle et la violence sexiste. En 2012, les organisateurs du programme ont intensifié les activités de prévention de la violence sexiste menées dans 10 grandes universités de Phnom Penh, touchant 6 500 étudiants. Cette initiative donne à ceux qui exercent une influence sur leurs camarades les moyens de sensibiliser leurs pairs aux

questions de l'égalité des sexes et des droits des femmes et à ce qui constitue un comportement responsable envers les femmes, et des enquêtes menées avant et après la formation ont effectivement montré que les participants avaient une plus grande connaissance et une meilleure appréciation des questions liées à la violence sexiste. En 2012, en reconnaissance des efforts qu'il a déployés pour mobiliser les jeunes hommes dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes, le Directeur exécutif de l'organisation a été nommé Ambassadeur de la jeunesse et membre du Réseau d'hommes influents par le Secrétaire général.

19. Le Fonds augmente ses investissements dans des programmes qui utilisent les médias pour s'attaquer aux normes, attitudes et comportements discriminatoires exposant les femmes et les filles à un risque accru de violence. Puntos de Encuentro, un de ses bénéficiaires, a été l'un des pionniers du divertissement éducatif avec la création de la série télévisée à succès *Contracorriente*, qui traite des grands problèmes touchant les jeunes femmes au Nicaragua, comme l'exploitation sexuelle à des fins commerciales, le travail des jeunes femmes dans les usines et les violences sexuelles et leurs conséquences, à travers les tribulations quotidiennes d'une famille de la classe ouvrière du Nicaragua. Puntos de Encuentro s'est servi du pouvoir rassembleur de la série pour faire participer, à partir d'épisodes choisis, plus de 1 500 jeunes femmes et hommes à des débats sur l'exploitation sexuelle. Suite à cette initiative, les participants ont indiqué être en mesure de reconnaître les risques d'exploitation sexuelle et pouvoir trouver les moyens de les éviter. L'organisation a également lancé le magazine *La Boletina*, lu par plus de 140 000 personnes dans quelque 84 % des municipalités du pays. Ce magazine, diffusé par un réseau de plus de 282 associations féminines, est devenu un vecteur de cohésion, de coordination et de dialogue pour le mouvement des femmes dans le pays. Dans le cadre d'une étude menée en 2012, les lectrices de *La Boletina* ont dit mieux comprendre le fait que leurs droits étaient indissociables, y compris leurs droits sexuels et procréatifs, leurs droits économiques et leur droit à une vie exempte de violence. Elles ont également indiqué être en mesure de faire davantage respecter ces droits, de prendre des décisions les touchant directement, de définir leurs objectifs personnels, de participer à la vie politique et de s'associer à d'autres femmes pour faire entendre leur voix. Le Fonds s'emploie actuellement à mettre en œuvre la stratégie de prévention de la violence à l'égard des femmes et des filles dans 11 nouveaux pays à l'aide du programme « Pop Culture With a Purpose » lancé par Oxfam Novib. Puntos de Encuentro est l'une des organisations qui fournit des ressources aux fins de l'exécution de ce programme en partageant ses données d'expérience et en aidant à reproduire ses réalisations en Asie et en Afrique.

Étendre l'accès aux services d'aide destinés aux personnes ayant survécu à des violences

20. Le Fonds d'affectation spéciale sert à financer des initiatives coordonnées globales et multisectorielles visant à faire cesser la violence à l'égard des femmes. Pour répondre comme il se doit aux besoins des femmes ayant surmonté ce type d'épreuves compte tenu de leurs droits, les bénéficiaires travaillent avec différents secteurs et diverses institutions, notamment dans les domaines de la santé, de la sécurité et/ou de la police, du droit de l'éducation, de la protection sociale et de la jeunesse, du travail et de l'urbanisme.

21. En 2012, Pathfinder International a, grâce au Fonds, créé au Mozambique le premier centre national de prise en charge intégrée des femmes ayant survécu à des

violences, qui accueille dans un seul et même lieu des services de santé, de soutien psychologique, d'aide juridique, d'assistance sociale et une présence policière. Il s'emploie à renforcer les capacités des policiers et du personnel soignant de la province de Gaza, et contribue ainsi au bon fonctionnement des services d'aide aux femmes et aux enfants victimes de violence dans les commissariats de Chokwè et de Xai-Xai, où un personnel spécialisé accueille et soigne les victimes, puis les oriente vers d'autres services. Il aide également les services de provinces et de districts à planifier, à budgétiser (grâce à une formation à la budgétisation axée sur la problématique hommes-femmes), à mettre en œuvre et à suivre les actions de prévention de la violence à l'égard des femmes. Tous les partenaires et collaborateurs ont reçu une formation portant sur la problématique hommes-femmes et les lois et mesures visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Ces activités sont indispensables pour renforcer l'adhésion aux stratégies et aux interventions, et assurer leur viabilité après la fin du programme.

22. Le Fonds d'affectation spéciale finance par ailleurs un certain nombre d'activités novatrices visant à améliorer la prestation de services destinés aux femmes et aux filles particulièrement vulnérables. Grâce aux 9,6 millions de dollars alloués au volet thématique spécial⁵ consacré à des liens réciproques entre le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes, les bénéficiaires du Fonds cherchent à faciliter l'accès des femmes et des filles aux services essentiels. La Fondation ukrainienne pour la santé publique exécute actuellement un programme visant à améliorer le sort des femmes vivant avec le VIH et de femmes et de filles vivant dans la rue, qui ont été victimes de violences sexistes, en facilitant leur accès aux soins et aux aides, et en renforçant les dispositifs, les moyens et l'engagement du Gouvernement pour prévenir et lutter contre la violence. Cette initiative a permis la mise en place à Kiev du premier système d'enquête sur les violences à l'égard des femmes et des filles vivant avec le VIH/sida ou dans la rue et d'orientation et de prise en charge de celles qui en ont souffert. La Fondation exécute également à titre expérimental, dans quatre villes d'Ukraine, un programme inédit grâce auquel plus de 400 auteurs d'actes de violence suivent une formation et une thérapie comportementale. En Inde, le Karnataka Health Promotion Trust s'attaque aux nombreuses violences et à la vulnérabilité accrue au VIH/sida des travailleuses du sexe de l'État du Karnataka, dans le sud du pays, où près de 135 000 femmes se prostituent, dont 26 % qui déclarent avoir été battues ou violées au cours de l'année passée. En intervenant aux niveaux individuel, local et institutionnel, le programme améliore les connaissances, les mentalités et les comportements des membres de la communauté, des travailleuses du sexe, de leurs partenaires et des prestataires de service, qui ont tous un rôle à jouer dans la lutte contre le VIH et la violence à l'égard des femmes. Le programme a donné des résultats perceptibles dès la première année, et son utilité a été reconnue par des acteurs importants. En 2012, les autorités judiciaires du Karnataka ont décidé d'institutionnaliser la formation dans tous les districts, par l'intermédiaire de l'académie judiciaire.

23. La prestation de service aux victimes de violence pose des problèmes particuliers dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition. Dans les zones de conflit, les organisations partenaires du Fonds d'affectation spéciale œuvrent pour relever ces défis complexes de façon à ce que les femmes puissent

⁵ Dans le cadre de son quinzième appel à propositions, le Fonds d'affectation spéciale a créé une catégorie spéciale pour les programmes de lutte contre les deux fléaux que sont l'épidémie de VIH/sida et la violence à l'égard des femmes.

bénéficiaire des services dont elles ont le plus grand besoin. En Iraq, International Medical Corps est en train de concevoir un module de prise en charge intégrée des femmes ayant survécu à des violences, grâce au renforcement des capacités et à la coordination des activités des principaux prestataires intervenant dans de multiples secteurs à Bagdad, et de mettre en place un système d'orientation vers les services compétents en cas de violence à l'égard des femmes et des filles. En partenariat avec le Ministère de la santé, plus d'une centaine de membres du personnel médical de 40 hôpitaux et centres de soins de santé primaires ont été formés pour mieux aider et prendre en charge les personnes ayant surmonté de telles épreuves. Les connaissances acquises par les médecins, infirmiers, sages-femmes, aides-soignants et autres membres du personnel médical sont en train d'être prises en compte dans le système iraquien de soins de santé de base. Les formations dispensées aux autorités locales, à l'Association du barreau iraquien, aux travailleurs sociaux et aux organisations non gouvernementales facilitent la coordination entre les différents secteurs qui est nécessaire à une prise en charge globale des personnes ayant survécu à ce type d'actes. En République de Moldova, l'organisation non gouvernementale Resonance exécute un programme de prévention et de lutte contre la violence familiale dans la région de la Transnistrie dans le cadre duquel elle a mis au point un dispositif intégré de prise en charge des femmes concernées, et notamment un système d'orientation efficace vers les services dont elles ont besoin. En utilisant au quotidien le modèle proposé, les prestataires de service ont mis au point leur propre système d'enregistrement et de signalement des cas. Le programme a permis de sensibiliser les femmes, dont beaucoup se sont mobilisées et dévouées pour partager leur expérience personnelle, leurs connaissances et leurs compétences avec d'autres femmes touchées par cette violence, et encourage la participation citoyenne aux campagnes de lutte contre la violence à l'égard des femmes. L'ONG bénéficiaire a en outre joué un rôle déterminant dans la présentation d'un projet de loi contre la violence familiale qui a fait l'objet de nombreux échanges puis, dans sa forme définitive, d'un débat parlementaire en 2012. Au total, le Fonds d'affectation spéciale a investi 7,5 millions de dollars dans des interventions destinées aux femmes et aux filles vivant dans des situations de conflit, d'après conflit et de transition.

Renforcer les mesures institutionnelles pour faire face à la violence

24. Afin que les diverses politiques et lois adoptées dans le monde entraînent une réelle amélioration de la situation des femmes et des filles, le Fonds d'affectation spéciale finance toutes sortes d'initiatives pour renforcer les mesures institutionnelles visant à faire face à la violence. En améliorant et renforçant les moyens existants pour assurer l'application effective des lois et plans d'action nationaux, il favorise le respect du principe de responsabilité, la transparence, ainsi que la participation et le droit de regard de la population.

25. Le Fonds d'affectation spéciale sert à financer plusieurs initiatives dont l'objectif principal est de renforcer l'intervention de la justice en cas de violation des droits de l'homme, sachant que l'impunité reste la norme dans bien des pays, faute de moyens et d'une idée précise de la responsabilité, du mandat et des fonctions qui incombent aux institutions judiciaires. En mettant au point de nouvelles directives pour les enquêtes criminelles et de nouveaux systèmes d'enregistrement des crimes, les bénéficiaires de son financement cherchent à créer un environnement institutionnel qui réponde réellement aux besoins des femmes. Le

Comité international de secours lutte ainsi contre l'impunité et pour l'accès à une justice équitable et diligente en Sierra Leone en apportant une aide financière et technique à la police sierra-léonaise en vue de l'élaboration et de la diffusion des premières directives générales applicables aux enquêtes sur les affaires de violence sexuelle ou familiale, qui permettront d'améliorer, à l'échelle nationale, la cohérence et l'efficacité de la collecte de preuves, des enquêtes et des poursuites en cas de violence sexuelle et familiale. Il a également joué un rôle décisif dans l'adoption par le Parlement sierra-léonais de la loi contre les infractions sexuelles qui inscrit dans un cadre juridique plus cohérent et plus complet la répression – de l'enquête au procès – de toutes sortes de crimes sexuels comme le viol, l'agression sexuelle et l'exploitation sexuelle quels que soient l'âge de la victime et ses liens avec l'auteur des faits. Elle entrera en vigueur dès que le Président l'aura promulguée et le Comité se joindra alors à d'autres acteurs pour la faire connaître dans tout le pays, grâce à diverses activités de sensibilisation et de formation financées par le Fonds d'affectation spéciale. Cette initiative reproduit à plus grande échelle un programme cofinancé par le Fonds et par le Ministère du développement international du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ce qui prouve qu'il importe d'établir des partenariats solides et durables. Le Comité prévoit également de la reprendre dans d'autres pays où il est présent.

26. Le Fonds d'affectation spéciale finance plusieurs programmes dont le but est de créer des mécanismes d'orientation des victimes vers les services compétents ou de renforcer ceux qui existent. En Bosnie-Herzégovine, le programme de l'équipe de pays des Nations Unies, qu'exécute le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme des Nations Unies pour le développement en étroite collaboration avec le Gouvernement, facilite la communication et la coordination entre les entités locales et nationales, pour créer un système efficace d'orientation des personnes prises en charge par les principaux acteurs. Les huit municipalités visées se sont engagées à allouer des financements au programme pour assurer sa viabilité. Le programme a également contribué à la conception et à l'adoption par les autorités locales de plans et de programmes de prévention de la violence sexiste, dans 13 municipalités qui reçoivent des subventions au titre du plan d'action national pour la problématique hommes-femmes. Les mécanismes d'orientation visés par le programme ont également conçu et adopté leurs propres plans de prévention locale, signe de leur volonté de lutter durablement contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

27. D'autres bénéficiaires du Fonds d'affectation spéciale recherchent avant tout à améliorer l'application des ordonnances judiciaires de protection et la qualité des enquêtes dans les cas de meurtres de femmes à caractère sexiste. Au Mexique, l'association *Católicas por el Derecho a Decidir* (« Catholiques pour le droit de décider ») est en train d'établir un protocole type pour les enquêtes criminelles sur les meurtres et disparitions forcées de femmes, qui servira de modèle aux procureurs de chaque État. En partenariat avec l'Observatoire national citoyen des féminicides, le bénéficiaire a mis au point le premier projet de protocole utilisé pour enquêter sur les féminicides dans la ville de Mexico, qui sera repris dans d'autres États mexicains. À la fin de 2012, 11 des 17 États à avoir codifié le féminicide s'étaient inspirés des règles minimales applicables aux enquêtes qu'il avait définies. Pour remédier au manque de chiffres sur les meurtres de femmes dans le pays, *Católicas por el Derecho a Decidir* a également défini huit renseignements de base qui doivent figurer dans la déclaration de féminicide. Cette formule a été adoptée par le

procureur de Mexico et devrait l'être dans d'autres États mexicains ainsi qu'au niveau fédéral.

IV. Amélioration des connaissances et renforcement des capacités

28. Principal dispositif mondial de collecte de fonds consacré à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, le Fonds d'affectation spéciale est un pôle international de production et de diffusion de connaissances grâce aux programmes qu'il finance, qui donne une idée de ce qui fonctionne en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et mettent aussi en évidence les lacunes à combler en matière de programmation et de financement.

29. Il est de plus en plus clair que la lutte contre la violence à l'égard des femmes requiert une démarche globale, comprenant la prévention, l'aide aux victimes, un cadre juridique et politique solide et des moyens policiers. Tous les programmes financés par le Fonds d'affectation spéciale, sans aucune exception, montrent que la stigmatisation et la discrimination profondément ancrées à l'encontre des femmes et des filles aux niveaux individuel, local et institutionnel, sont les premières causes de vulnérabilité. L'analyse et l'évaluation des programmes financés par le Fonds révèlent qu'en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes, les stratégies de changement doivent être la responsabilité de tous. Pour éliminer la violence à l'égard des femmes, il faut que chaque individu, chaque communauté, chaque institution nationale et internationale s'interroge, de manière systématique et continue, sur ses convictions, ses comportements et ses pratiques et sur leurs effets sur les mesures, les programmes et les actions.

30. L'expérience commune qui est le fruit des programmes financés par le Fonds montre que quatre grands éléments doivent être présents dans toute démarche globale visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Il s'avère que 90 % des bénéficiaires ont entrepris de renforcer les moyens de lutte contre la violence à l'égard des femmes, de prévenir les actes de violence et, lorsqu'ils se sont déjà produits, d'apporter aux femmes l'aide la plus efficace possible. Les bénéficiaires du Fonds ont compris que la lutte contre la violence à l'égard des femmes exigeait des interventions multidimensionnelles aux stades de la prévention, de la prise en charge et de la réinsertion et, pour atteindre cet objectif, ont créé des centres intégrés, élaboré des protocoles communs et renforcé les capacités individuelles et institutionnelles, de façon à présenter un front uni face à la violence faite aux femmes. Par ailleurs, plus d'un tiers des bénéficiaires considèrent qu'il est indispensable de prendre le mal à la racine, et ont entrepris, par toutes sortes de moyens, de faire évoluer les mentalités, les traditions, les convictions et les comportements. Les interventions faisant appel à la participation des hommes, dès l'enfance, et des responsables locaux, tribaux et religieux sont les plus utiles, tout comme celles qui favorisent la recherche au niveau local et la sensibilisation grâce à de vastes campagnes d'information. La troisième solution consiste à acquérir sans cesse de nouvelles connaissances pour appuyer la transformation sociale, ainsi que les politiques et les mesures adoptées et 41 % des subventions accordées sont allouées à cette stratégie, principalement afin de a) mener des enquêtes et des recherches pour obtenir des données de référence; b) recenser les ressources disponibles et les services existants; c) exécuter des projets pilotes et s'appuyer sur

les enseignements tirés des expériences individuelles et collectives; d) mener des recherches spécialisées; et e) s'appuyer sur les connaissances existantes. La quatrième solution consiste à donner davantage de pouvoir aux victimes de tels actes pour les aider à surmonter leur épreuve, à reprendre leur vie en main et à servir d'exemple à d'autres femmes. Près d'un cinquième des subventions sont allées à cette stratégie, et ont contribué à créer des réseaux de soutien composés d'anciennes victimes, dont certaines sont devenues des éducatrices et conseillères, ainsi que des programmes apprenant aux femmes concernées à réduire leur vulnérabilité face à la violence. Les interventions ayant efficacement contribué à la récupération et à la transformation des anciennes victimes faisaient appel au divertissement éducatif et à des groupes de solidarité et de soutien, au sein desquels les femmes peuvent faire entendre leur voix de sorte que leurs besoins soient satisfaits et leurs priorités prises en compte.

31. Il n'y a pas de panacée contre la violence faite aux femmes, mais une foule de mesures, de modèles et de démarches qui peuvent être utilisés de manière cohérente. Les programmes ont rarement des effets immédiats car, même dans le meilleur des cas, le changement est toujours une entreprise de longue haleine. Les enseignements tirés des meilleurs programmes de lutte contre la violence faite aux femmes doivent être pris en compte dans la stratégie de financement actuelle. Les recherches et évaluations réalisées à ce jour mettent toujours plus en évidence l'importance que revêtent les démarches portant sur plusieurs secteurs et faisant intervenir de multiples partenaires mais, faute de financement durable, il est difficile de tenir compte de leurs conclusions et d'appliquer les enseignements tirés de l'expérience. Il est primordial d'investir à long terme dans des programmes combinant plusieurs stratégies et rassemblant différents acteurs pour s'attaquer, de manière cohérente, aux multiples causes et conséquences de la violence à l'égard des femmes et des filles.

32. En 2012, le Fonds d'affectation spéciale a continué de financer les activités d'apprentissage menées à l'échelle mondiale, au moyen de ses volets thématiques spéciaux qui sont particulièrement utiles pour générer les connaissances et soutenir les interventions axées sur des aspects stratégiques de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Lors de son seizième cycle de subventions, il a ainsi consacré un de ces volets à la lutte contre la violence à l'égard des femmes dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition.

33. Le volet consacré au double fléau de l'escalade de la violence à l'égard des femmes et de l'épidémie de VIH/sida continue de viser à reproduire à plus grande échelle les programmes qui ont fait leurs preuves. En 2012, le Fonds a établi un document directif sur les méthodes les plus efficaces pour s'attaquer en même temps à la violence faite aux femmes et au VIH/sida, qu'il a présenté lors de la Conférence internationale sur le sida, tenue en juillet 2012 à Washington, au cours d'une session coparrainée par l'Organisation mondiale de la Santé et ONU-Femmes, et dans lequel il rappelé que, pour éliminer complètement la violence et le VIH/sida, il fallait investir sur le long terme, lutter contre la discrimination et éliminer les carcans dont les femmes sont prisonnières dès l'enfance.

34. En 2012, le Fonds d'affectation spéciale a redoublé d'efforts pour aider ses bénéficiaires à mener des activités de suivi et d'évaluation efficaces et améliorer ses propres procédures d'acquisition et de diffusion des connaissances. Il a fourni à ses bénéficiaires des informations techniques à ce sujet, depuis la phase d'élaboration

des propositions jusqu'à celle de la formulation et de l'exécution des plans de suivi et d'évaluation. Il a également développé la formation au renforcement des capacités de conception, de suivi et d'évaluation de programmes fondés sur des données factuelles qu'il propose à tous ses nouveaux bénéficiaires et a notamment organisé à Mexico un atelier de cinq jours sur le renforcement des capacités, auquel ont participé 14 organisations et dont l'objectif était de donner aux nouveaux bénéficiaires une vue d'ensemble des meilleures pratiques tirées de l'expérience en matière de programmation, ce qui a permis à ses partenaires de mieux comprendre vers quels buts doivent tendre leurs programmes et trouver moyen de mieux exploiter les démarches qui en étaient le fruit.

V. Établissement de nouveaux partenariats et renforcement de la participation et de l'adhésion au Fonds

35. La mobilisation du plus grand nombre d'acteurs possible, aussi bien nouveaux qu'établis, en vue de l'élimination de la violence à l'égard des femmes est au cœur du plan stratégique du Fonds d'affectation spéciale pour 2010-2015. Le Fonds participe activement à l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action » en assurant la cohésion du système et en veillant à la coordination sur le plan opérationnel et aux stades de la prise de décisions et de la mise en œuvre des programmes. Au niveau opérationnel et s'agissant de la gestion des programmes, les 14 comités consultatifs interinstitutions des programmes au niveau local et le Comité consultatif des programmes au niveau mondial constituent les principaux vecteurs de participation du système des Nations Unies. Le Comité consultatif des programmes au niveau mondial conseille le Fonds d'affectation spéciale pour ce qui est des priorités stratégiques et de l'octroi des subventions. Les comités consultatifs interinstitutions des programmes, qui agissent au niveau sous-régional, garantissent quant à eux des synergies avec les efforts menés par le système des Nations Unies pour éliminer la violence à l'égard des femmes et avec les priorités nationales. Grâce à cette structure décentralisée et faisant largement appel à la participation, les allocations de fonds correspondent aux capacités et aux besoins des différents pays et régions, renforçant ainsi la pertinence globale de l'action du Fonds par rapport aux priorités et à la situation des pays concernés. Le Fonds a constaté que 105 personnes et 17 organismes des Nations Unies⁶ avaient apporté leur participation

⁶ En 2012, les membres des comités consultatifs des programmes aux niveaux mondial et sous-régional comprenaient : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR), le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale, la Campagne des Nations Unies contre la violence sexuelle en temps de conflit et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit. Les comités consultatifs des programmes

pendant toute la durée de son cycle d'octroi de subventions pour 2012, ce qui témoigne de l'importance qu'accuse l'ensemble du système des Nations Unies à ses activités et à sa mission et montre qu'il est capable d'amener les organismes des Nations Unies à coordonner leurs efforts dans le cadre d'un processus ouvert, transparent et participatif. Le Fonds montre également qu'il est possible de disposer d'un forum de discussion ouvert sur des stratégies d'élimination de la violence à l'égard des femmes dans le monde entier.

36. Le Fonds soutient également les programmes conjoints des équipes de pays des Nations Unies, contribuant ainsi aux efforts concertés, coordonnés et collectifs déployés par le système des Nations Unies au niveau des pays pour éliminer la violence à l'égard des femmes. Depuis 2008, le Fonds a reçu des propositions de programmes conjoints de 50 équipes de pays et il apporte actuellement son soutien à 13 programmes de ce type, avec des investissements s'élevant au total à 12,6 millions de dollars des États-Unis au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Chine, en Équateur, en ex-République yougoslave de Macédoine, en Indonésie, au Mexique, au Népal, au Panama, en Serbie, à Sri Lanka, en Thaïlande et en Uruguay. L'appui ciblé fourni par le Fonds d'affectation spéciale incite les organismes nationaux à rassembler les connaissances et les données d'expérience collectives du système des Nations Unies pour établir des programmes systématiques, coordonnés et complets. Les programmes conjoints favorisent une réponse multisectorielle et globale à la violence et visent essentiellement à aider les gouvernements à établir systèmes et mécanismes adaptés.

37. Le Fonds continue de travailler en étroite collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de soutenir les titulaires de mandats au titre des procédures spéciales établies par le Conseil des droits de l'homme. Les bureaux de pays du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme travaillent quant à eux en étroite collaboration avec les bénéficiaires de subventions afin de garantir la prise en compte des droits de l'homme à chaque étape de la mise en œuvre des programmes. L'appel à propositions lancé chaque année par le Fonds s'adresse en particulier aux organisations qui s'emploient à combler les lacunes constatées dans l'application des recommandations de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences. Par ailleurs, le Fonds s'est mis en rapport avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général chargé de la question des violences sexuelles commises en période de conflit dans le cadre de l'établissement du nouveau domaine d'intervention axé sur les violences commises contre les femmes et les filles dans les situations de conflit, d'après conflit et de transition, afin de veiller à ce que les propositions présentées remédient aux problèmes recensés dans la mise en œuvre des résolutions 1325 (2000), 1820 (2008) et 1888 (2009) du Conseil de sécurité. Cette collaboration se poursuivra pendant toute la durée de la mise en œuvre des programmes relevant de ce domaine. En finançant ces programmes, le Fonds soutient également la campagne du Secrétaire général « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes » et, en particulier, l'un de

comprenaient également des représentants de premier plan d'organisations non gouvernementales et intergouvernementales ainsi que d'autres experts au niveau mondial et sur le terrain, y compris des représentants du Centre for Women's Global Leadership, d'Égalité Maintenant, de l'Open Society Institute et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), entre autres.

ses cinq principaux buts : la prise en compte de la violence sexuelle dans les situations de conflit et d'après conflit.

38. En juin 2012, le Président de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, Nassir Abdulaziz Al-Nasser, a organisé, dans la salle de l'Assemblée générale, une manifestation culturelle visant à intensifier l'appui fourni au Fonds d'affectation et à célébrer les travaux d'ONU-Femmes. À cette occasion, l'Assemblée générale a réaffirmé l'importance qu'elle attache à l'élimination de la violence à l'égard des femmes et au mandat qu'a le Fonds d'agir au nom du système des Nations Unies. Le fait qu'à l'issue de cette manifestation, des États africains, latino-américains et arabes aient pour la première fois fait des dons montre que de plus en plus de pays adhèrent à cette cause et que les partenariats se multiplient.

VI. Cycle d'octroi de subventions pour 2012

39. L'appel à propositions annuel lancé par le Fonds concerne des projets qui portent essentiellement sur la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Pour que les principes essentiels soient respectés, à savoir que la procédure soit ouverte, équitable, transparente, concurrentielle et fondée sur le mérite, le Fonds établit l'appel à propositions en six langues et demande que ces propositions soient présentées en anglais, espagnol ou français. Priorité est donnée aux dossiers qui se fondent sur des approches multisectorielles et la collaboration entre les parties concernées, aux projets apportant la preuve de leur efficacité, aux investissements concrets en matière de suivi et d'évaluation et aux systèmes permettant de recueillir des informations sur les connaissances et les enseignements tirés. Le Fonds montre que les initiatives réussies peuvent être appliquées à plus grande échelle, tout en soulignant qu'il importe de développer les capacités nationales afin d'inscrire ces initiatives dans la durée.

40. Les demandes de subventions ont augmenté de manière exponentielle au cours des cinq dernières années. Durant son seizième cycle d'octroi de subventions (2011-2012), le Fonds n'a pu attribuer que moins de 1 % du montant total demandé (1,06 milliard de dollars). Quelle que soit l'année considérée, le Fonds n'a pu répondre qu'à moins de 5 % des demandes de ressources nécessaires à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles.

41. En 2012, le Fonds a accordé 8,4 millions de dollars de nouvelles subventions à 12 initiatives dans 19 pays. Les subventions accordées pour le seizième cycle devraient concerner plus de 1,9 million de bénéficiaires entre 2012 et 2015. C'est l'Amérique latine et la région des Caraïbes qui ont reçu le plus grand nombre de subventions en 2012, suivis par l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, l'Europe, l'Asie centrale et les programmes interrégionaux, qui ont reçu chacun le même nombre de subventions, et enfin par les États arabes. Pour ce qui est de la somme allouée, ce sont les programmes de l'Amérique latine et des Caraïbes qui ont reçu le plus de fonds (23 %), suivis de près par les programmes interrégionaux (20 %), l'Afrique (18 %), l'Europe et l'Asie centrale (15 %), puis l'Asie et le Pacifique et les États arabes (12 % respectivement). La grande majorité des nouveaux bénéficiaires (75 %) est constituée d'organisations de la société civile; viennent ensuite les organisations gouvernementales (17 %) et les équipes de pays des Nations Unies (8 %).

42. Le nombre d'États Membres versant des contributions au Fonds a nettement augmenté, passant de 24 en 2011 à 33 en 2012, chiffre record depuis la création du Fonds en 1996. Le niveau de ces contributions permet d'évaluer l'attachement de la communauté internationale à la lutte pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. Les nouveaux partenariats représentent une étape vers la réalisation de l'objectif fixé par le Secrétaire général, dans le cadre de sa campagne « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », visant à lever chaque année, d'ici à 2015, 100 millions de dollars pour le cycle d'octroi de subventions du Fonds. Pour son seizième cycle, le Fonds a bénéficié de l'appui généreux de 17 États Membres : Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Bahreïn, Finlande, Irlande, Israël, Kazakhstan, Koweït, Liechtenstein, Luxembourg, Maroc, Monaco, Oman, Pakistan, Pays-Bas et Suisse. En 2012, Johnson & Johnson a été le principal partenaire du Fonds dans le secteur privé, tandis que l'United Nations Federal Credit Union a versé sa deuxième contribution. Dans le secteur associatif, Zonta International a réaffirmé son attachement à la cause défendue par le Fonds par une huitième contribution consécutive, tandis que l'initiative des Nations Unies « Les femmes pour la paix » et la Fédération pour la paix universelle ont versé leur première contribution. Les activités du Fonds ont également bénéficié du soutien de comités nationaux d'ONU-Femmes en Autriche, en Finlande, en Islande, au Japon et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Aux quatre coins du monde, des particuliers engagés ont également adopté et soutenu la cause du Fonds en y contribuant.

43. Les subventions accordées en 2012 continuent d'appuyer les activités menées dans les domaines thématiques et prioritaires définis par le Fonds, certains bénéficiaires établissant des partenariats et tirant parti des réalisations obtenues grâce aux subventions passées, d'autres ouvrant de nouvelles perspectives dans le cadre d'approches novatrices et d'études sur le terrain, ainsi que l'illustrent les exemples suivants :

a) L'organisation Concern Worldwide s'efforcera de réduire la violence sexiste dans les établissements scolaires du district de Nsanje, au Malawi, en collaborant avec des organisations non gouvernementales locales et des organismes publics pour établir des mécanismes de sensibilisation, de prévention et d'intervention efficaces et promouvoir l'égalité d'accès à un enseignement primaire de qualité pour les filles et les enfants vulnérables dans 25 écoles. En Papouasie-Nouvelle-Guinée, Voice for Change, organisation locale qui défend les droits fondamentaux des femmes, aidera les autorités locales à rédiger, pour la nouvelle province de Jiwaka, une réglementation permettant de lutter contre les nombreuses formes de violence à l'égard des femmes qui restent généralisées dans la province;

b) Cinq nouveaux bénéficiaires de subventions s'emploient essentiellement à renforcer les lois, les politiques et les plans d'action locaux et nationaux de lutte contre la violence à l'égard des femmes. Au Pérou, DEMUS, qui a déjà plaidé avec succès pour des changements d'ordre législatif, s'efforcera de faire mieux appliquer le nouveau Code de procédure pénale péruvien dans les affaires de violences sexuelles en renforçant les capacités des fonctionnaires de la justice chargés d'assurer la protection et l'indemnisation des femmes ayant survécu à ces violences. Au Belize, le Ministère de la condition féminine orientera ses efforts vers la mise en œuvre du plan d'action national sur la violence sexiste et accordera la priorité à la prévention en s'attaquant aux causes des violences à l'égard des femmes dans le cadre de programmes scolaires spécialisés et avec le concours des enseignants. En

Arménie, le Centre d'information des femmes encouragera la mise en jeu de la responsabilité du Gouvernement concernant la mise en œuvre du plan d'action stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence sexiste grâce à l'établissement de mécanismes de suivi et à la formulation de recommandations à l'intention des organismes publics concernés sur les changements légaux et politiques. L'équipe de pays des Nations Unies en Serbie participera, dans le cadre d'une série de mesures de prévention et de protection, à l'élaboration d'une initiative institutionnelle coordonnée en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes en accord avec la stratégie nationale de prévention et d'élimination de la violence à l'égard des femmes au sein de la famille et entre partenaires intimes pour 2011. Au Cap-Vert, l'Institut de promotion de l'égalité des sexes sera chargé de l'application de la loi sur la violence sexiste de 2011, l'accent devant être mis sur la prévention et sur les mesures coordonnées prises par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales;

c) En 2012, le Fonds a appuyé quatre nouveaux programmes portant sur des situations de conflit, d'après conflit ou de transition. Il a attribué près de 3,5 millions de dollars à ces initiatives fondamentales et subventionné pour la première fois des programmes en Libye. L'International Medical Corps veillera à ce que les pouvoirs publics libyens s'attaquent de façon prioritaire et appropriée à la violence sexiste pendant la période de transition dans laquelle se trouve le pays, au niveau tant national que local. Il renforcera les capacités de coordination du Gouvernement et des prestataires de services locaux, améliorera la qualité des services fournis et formera le personnel de cinq établissements essentiels dans l'ensemble du pays aux principes généraux de la violence sexiste et au soutien psychologique immédiat. Women's Initiatives for Gender Justice se penchera sur la mise en jeu de la responsabilité pour crimes sexistes dans le cadre de quatre situations de conflit armé et d'après conflit qui font actuellement l'objet d'enquêtes menées par la Cour pénale internationale. L'entité renforcera les capacités locales s'agissant des programmes de documentation afin de disposer de données crédibles sur les crimes sexistes. Le Centre international pour la justice transitionnelle veillera à ce que les mécanismes de justice transitionnelle soient conçus de manière à répondre aux besoins particuliers des victimes de violences sexistes dans six pays de programme, en offrant une aide technique et des formations aux dirigeants politiques nationaux et aux personnes participant à l'élaboration des mesures de justice transitionnelle. En Thaïlande, le Comité international de secours aura recours à une plus grande échelle à une méthode qui a fait ses preuves en matière de fourniture de services aux victimes de violences sexistes lors d'une crise humanitaire, en adoptant une démarche multisectorielle axée sur les besoins des victimes se trouvant dans deux camps de réfugiés à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar et en aidant une organisation locale à montrer la voie dans ce domaine.

VII. La voie à suivre

44. Cela fait bientôt 17 ans que le Fonds d'affectation accorde des subventions. Il continuera d'offrir aux États Membres, aux organisations de la société civile et au système des Nations Unies un cadre leur permettant de mener des efforts concertés visant l'élimination de la violence contre les femmes. Grâce aux subventions qu'il accorde, il continuera de soutenir des programmes de qualité fondés sur des données factuelles qui amélioreront l'existence des femmes et des filles dans le monde entier.

Il demeurera un catalyseur d'idées nouvelles, une source d'assistance aux interventions stratégiques et une plateforme de connaissances sur les meilleures pratiques se faisant jour en la matière. Sur la base des connaissances des bénéficiaires de ses subventions sur le terrain, le Fonds continuera de diffuser les éléments nécessaires à une stratégie mondiale permettant d'apporter une réponse globale au problème des violences à l'égard des femmes.

45. Face à la demande croissante de subventions, le Fonds redoublera d'efforts pour veiller à l'obtention des ressources et de l'attention nécessaires. En décembre 2012, les Gouvernements américain, australien, autrichien, hondurien, irlandais, islandais, kazakh et turc avaient contribué au dix-septième cycle d'octroi de subventions du Fonds et les Gouvernements allemand et néerlandais avaient fait des annonces de contributions officielles.

46. L'élimination des lacunes constatées dans l'application des lois, politiques et plans d'action nationaux restera au cœur de l'appel à propositions lancé par le Fonds, qui s'efforcera en particulier de soutenir des secteurs qui continuent de manquer de ressources et pour lesquels les programmes de développement existants sont très insuffisants. Les violences commises contre les jeunes ayant des conséquences qui sont dévastatrices pour leur santé physique et mentale et risquent d'être irrémédiables, la lutte contre la violence à l'égard des adolescentes et des jeunes filles a été l'un des domaines faisant l'objet de l'appel à propositions lancé en novembre 2012. Cet appel a mis à profit la première Journée internationale de la fille célébrée le 11 octobre 2012 et renforcera l'attachement au respect, à la protection et à la réalisation des droits fondamentaux des filles. Les subventions seront axées essentiellement sur la protection des adolescentes et des jeunes filles contre toutes les formes de violence et d'exploitation sexuelles et sur la prévention dans ce domaine et elles permettront de faire en sorte que les victimes bénéficient de services essentiels et aient accès à la justice. Sont concernées à ce titre les filles qui sont le plus exposées au risque de violences, notamment celles qui ne sont pas scolarisées ou isolées du fait qu'elles sont mariées, ou encore les employées de maison non déclarées. Grâce aux contributions apportées, le Fonds permettra aux organisations non gouvernementales, aux gouvernements et aux équipes de pays des Nations Unies de disposer des ressources et de l'appui dont ils ont grand besoin pour promouvoir les droits des adolescentes et des jeunes filles dans le cadre d'interventions globales répondant à leurs besoins. Ainsi, ce nouveau groupe de bénéficiaires fournira des connaissances essentielles sur les meilleures pratiques et établira des modèles qui pourront être reproduits et transposés à une plus grande échelle dans d'autres situations. Le Fonds envisage en 2013 de travailler en étroite collaboration avec l'UNICEF et la Coalition for Adolescent Girls, entre autres, pour échanger des informations sur les programmes et développer un réseau de partenaires ayant une vaste expérience des adolescentes et les jeunes filles.

47. Le nouveau groupe de bénéficiaires, présent dans 10 situations de conflit, d'après conflit et de transition, sera invité à faire part de ses expériences et à partager les enseignements tirés durant la mise en œuvre des programmes. À la fin du cycle d'octroi de subventions et sur la base des évaluations de programmes, le Fonds assurera la diffusion des connaissances et établira des documents directifs décrivant à grands traits de bonnes pratiques de lutte contre la violence sexiste dans des situations de conflit, d'après conflit et de transition. Des études de cas seront également réalisées afin de déterminer les pratiques prometteuses en matière de lutte contre ce type de violence. Le Fonds continuera d'apporter une assistance technique

spécialisée aux organisations bénéficiaires se penchant sur la corrélation entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida.

48. Sous les auspices d'ONU-Femmes, gestionnaire du Fonds, les organismes des Nations Unies et les organisations de la société civile qui composent le Comité consultatif des programmes au niveau mondial, dont l'OMS, ONUSIDA, l'UNICEF, le PNUD, le FNUAP, l'OIT, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Equality Now, le Centre for Women's Global Leadership et les commissions régionales, travaillent en étroite collaboration pour recueillir des informations sur les enseignements tirés des programmes soutenus par le Fonds. Ils continueront de coordonner leurs activités et de coopérer en 2013 et au-delà pour faire en sorte que l'élimination de la violence contre les femmes devienne un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015 jouant un rôle déterminant dans la réalisation de l'égalité des sexes, la promotion des droits fondamentaux des femmes et l'autonomisation de communautés entières.
